

United Nations Nations Unies

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017

TEL. : 1 (212) 963.1234 • FAX : 1 (212) 963.4879

Le 17 juin 2020

Monsieur,

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), j'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 29 mai 2020, dans laquelle vous avez demandé au Comité que soit à nouveau repoussé le délai visé par la dérogation accordée le 4 avril 2019 à l'organisation LNKM, conformément au paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017) du Conseil de sécurité et à la Notice n° 7 d'aide à l'application, pour l'autoriser à mener en République populaire démocratique de Corée des activités humanitaires visant à améliorer l'accès à l'eau potable dans la région de Rason.

Je note également que vous avez demandé que ce délai soit accordé pour une période prolongée, compte tenu des difficultés et restrictions causées par la pandémie de COVID-19, qui pèsent sur l'achat et l'acheminement du matériel.

Je vous informe qu'après avoir dûment examiné votre demande, le Comité a décidé de repousser au 17 juin 2021 le délai d'expédition des articles visés dans la lettre susmentionnée, afin d'accorder à l'organisation LNKM le temps nécessaire pour mener à bien les procédures d'achat et d'expédition voulues, conformément au paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017).

M. Gabe Segoine
Président de LNKM, Inc.
Boise, États-Unis d'Amérique

Le Comité tient à remercier l'organisation LNKM de sa diligence.

Cordialement,

Le Président du Comité
du Conseil de sécurité
créé par la résolution
1718 (2006)

Christoph **Heusgen**

cc :Coordonnateur résident des Nations Unies par intérim
en République populaire démocratique de Corée,
Pyongyang

United Nations  Nations Unies

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017

TEL.: 1 (212) 963.1234 • FAX: 1 (212) 963.4879

Le 10 décembre 2019

Monsieur,

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), j'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 9 décembre 2019, dans laquelle vous avez demandé au Comité que soit repoussé le délai visé par la dérogation accordée le 4 avril 2019 à l'organisation LNKM, conformément au paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017) du Conseil de sécurité et à la Notice n° 7 d'aide à l'application, pour l'autoriser à mener en République populaire démocratique de Corée des activités humanitaires visant à améliorer l'accès à l'eau potable dans la région de Rason, pour cause de retards survenus dans l'importation de matériel.

Je vous informe qu'après avoir dûment examiné votre demande, le Comité a décidé de repousser au 17 juin 2020 le délai d'expédition des articles concernés, afin d'accorder à l'organisation LNKM le temps nécessaire pour mener à bien les procédures d'approvisionnement et d'expédition voulues, conformément au paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017).

Le Comité tient à remercier l'organisation LNKM de sa diligence.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma considération très distinguée.

Le Président du Comité
du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1718 (2006)

(Signé) Christoph Heusgen

Monsieur Gabe Segoine
Président
LNKM, Inc.
Boise, États-Unis d'Amérique

Copie : Le Coordonnateur résident par intérim pour la
République populaire démocratique de Corée, Pyongyang

United Nations Nations Unies

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017

TEL.: 1 (212) 963.1234 • FAX: 1 (212) 963.4879

REFERENCE: S/AC.49/2019/OC.XX

Le 4 avril 2019

Monsieur Segoine,

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), j'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 23 mars 2019, dans laquelle vous avez présenté au Comité, conformément au paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017) du Conseil, une demande de dérogation pour pouvoir mener en République populaire démocratique de Corée des activités humanitaires visant à améliorer l'accès à l'eau potable dans la région de Rason, comme le prévoit la Notice d'aide à l'application n° 7.

Je vous informe qu'après l'avoir dûment examinée, le Comité a décidé, conformément au paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017) du Conseil de sécurité, d'approuver la demande de dérogation présentée dans la lettre susmentionnée et d'autoriser le transfert, dans un délai de six mois, des articles et services visés dans la lettre et dont la liste est jointe à la présente note. Les articles devront être expédiés en un seul chargement ou par envoi groupé, afin de simplifier autant que possible leur transport et leur dédouanement.

Le Comité rappelle que les sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée par le Conseil dans ses résolutions n'ont pas pour objet de porter préjudice à la population civile. On trouve dans la note verbale que le Comité a adressée aux États Membres et dans son communiqué de presse SC/13113 daté du 8 décembre 2017 des précisions concernant l'aide humanitaire en République populaire démocratique de Corée. Il est également rappelé, dans la note verbale, que les États Membres doivent appliquer pleinement les mesures imposées par le Conseil, mais qu'il leur incombe également d'expliquer aux entités publiques et privées relevant de leur juridiction que l'application des sanctions ne doit pas indûment entraver l'aide humanitaire.

M. Gabe Segoine
LNKM, Inc.
Boise (États-Unis d'Amérique)

Le Comité autorise et encourage l'organisation Love North Korea Mission (LNKM) à mener les opérations commerciales et financières strictement nécessaires à l'achat des biens et services faisant l'objet de la dérogation et dont la liste est jointe, sans préjudice des décisions qui seront prises à cet égard.

Le Comité demande également aux organisations qui fournissent une aide humanitaire en République populaire démocratique de Corée de respecter la durée de la dérogation qui leur est accordée et de se conformer pleinement aux lois, réglementations et autorisations nationales qui régissent les opérations financières et commerciales, le transport de marchandises et les activités de dédouanement sur le territoire des États Membres concernés.

Je vous informe que la présente lettre et son annexe seront publiées sur le site Web du Comité 1718 et rendues accessibles au public, notamment aux autorités nationales qui participent au contrôle du transfert vers la République populaire démocratique de Corée des articles faisant l'objet d'une dérogation, et ce, pour une durée de six mois.

Le Comité tient à remercier l'organisation LNKM de sa diligence.

Le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé
par la résolution 1718 (2006)

(Signé)

Christoph Heusgen

Copie : Coordonnateur résident de l'ONU en
République populaire démocratique de Corée
(Pyongyang)

Pièce jointe : Liste des biens et services qu'il est prévu
de transférer en République populaire
démocratique de Corée

APPENDIX A

REQUIRED GOODS AND SERVICES

Material/Services	Quantity	Country of Origin	HTS Codes	Vendor	Vendor Info
Well steel casing	300 m +	China	7304.19.20	He Nan Gang Cai Shi Chang Company	Yanji City, Jilin Province. Tel. 86 0433-751-7523
Casing Shoes	10	China		Henan Zhongmei Drill Tool Co. Ltd.	Jindai Industrial Zone, Zhengzhou City, Henan Province, China, Tel. 86.1325.5921607
ODEX Hammers	2	China		Henan Zhongmei Drill Tool Co. Ltd.	Jindai Industrial Zone, Zhengzhou City, Henan Province, China, Tel. 86.1325.5921607
ODEX Drill Bits	2	China		Henan Zhongmei Drill Tool Co. Ltd.	Jindai Industrial Zone, Zhengzhou City, Henan Province, China, Tel. 86.1325.5921607
Submersible Well Pumps	10+	China	8413.70.91	Henan Zhongmei Drill Tool Co. Ltd.	Jindai Industrial Zone, Zhengzhou City, Henan Province, China, Tel. 86.1325.5921607
Rope, wire and miscellaneous supplies	As needed	China/DPRK	Various	Local Markets	Rason SEZ, DPRK
Trucking	n/a	China	n/a	Ad hoc basis	Yanji City, Jilin Province, China.
Installation and Cross Border Clearance	n/a	China	n/a	Daedong Co. or LNKM China Representative	Yanji City, Jilin Provicen, China or Rason SEZ, DPRK
Banking	n/a	U.S./ROK/China	n/a	Idaho Central Credit Union/KB Bank/ Bank of China	Idaho, U.S./Republic of Korea/P.R. of China